







RÔLE ET ENGAGEMENTS

d'un Comité technique

Quelles sont les missions des Safer ?

Les évolutions des usages de l'espace rural ont élargi la mission initiale agricole des Safer, à la protection de l'environnement et au développement local.

En qualité d'opérateur foncier, l'Etat nous a dotées de 4 missions d'intérêt général prévues dans la loi (code rural et de la pêche maritime) :

-  Dynamiser l'agriculture et la forêt.
-  Accompagner le développement local.
-  Agir en faveur de l'environnement.
-  Réguler le marché foncier rural et assurer la transparence des prix.

Quelles sont les actions des Safer ?

Les Safer sont présentes dans chaque région de France pour contribuer à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural. Nous créons le lien et sommes partenaires de tous les acteurs de la terre, utiles à ceux qui la cultivent, ceux qui la façonnent, ceux qui l'habitent.

Notre métier est d'intervenir sur l'ensemble du territoire, sur le marché foncier rural, en toute transparence pour accompagner la vente, l'achat et la location des terres, forêts, exploitations agricoles et biens ruraux.

Comment fonctionne le Conseil d'administration ?

Dans chaque Safer, le Conseil d'administration se compose de trois collèges équilibrés en nombre :

- ✓ toutes les organisations professionnelles agricoles représentatives,
- ✓ les collectivités territoriales,
- ✓ les autres acteurs du territoire rural.

Il décide après l'avis du Comité technique et valide les choix. Des Commissaires du gouvernement, représentants de nos ministères de tutelle (Agriculture et Finances), y siègent, examinent toutes les décisions et donnent leur accord.

« Parce que la terre n'est pas une ressource renouvelable, nous avons le devoir de choisir le meilleur projet pour chaque bien. Les Safer réunissent l'ensemble des utilisateurs du monde rural et périurbain pour une prise de décision concertée. »

Emmanuel Hyst, Président de la Fédération Nationale des Safer



Comment fonctionne le Comité technique ?

A chaque fois que les Safer mettent en vente ou en location, un bien, rural, agricole ou forestier, avec bâti ou pas, toute personne peut présenter sa candidature pour l'acquérir ou le louer, particuliers ou organismes publics, avec un projet, agricole ou autre.

Selon les lois qui régissent nos actions, nous réunissons dans un Comité technique départemental, les acteurs locaux représentant les utilisateurs de l'espace rural, de la profession agricole, des communes et divers territoires, des organismes environnementaux, des banques et assurances, de l'Etat...

Le rôle de ce Comité dont vous êtes membre, est d'examiner tous les dossiers des candidats, de donner son avis au regard de nos missions, de l'intégration du projet dans le tissu local, de sa conformité avec les politiques locales et de sa solidité technique et financière.

Cette composition large et représentative garantit la conciliation des divers enjeux du territoire. Vous serez amené en effet à vous prononcer sur des dossiers concurrentiels nécessitant parfois des arbitrages complexes. Vous êtes tenus au secret professionnel pour les faits et renseignements dont vous aurez pris connaissance afin de protéger l'anonymat des candidats et aussi votre fonction.

Ce processus de décision collégial assure l'intégrité des choix et contribue à la défense des intérêts communs et à façonner l'avenir des territoires.

Engagés, ensemble !

En tant que membre d'un Comité technique, vous représentez la profession agricole ou les élus locaux, les acteurs des territoires ou encore des organismes environnementaux, l'Etat, les banques, les assurances... Vous êtes là pour représenter les intérêts de l'organisme que vous représentez mais aussi pour écouter les motivations ou arguments des autres membres du Comité technique.

Vous tous, en tant qu'utilisateurs de l'espace rural, êtes concernés par les enjeux de son aménagement. Vous êtes proches du terrain, au fait des enjeux locaux.

C'est pour cela que le législateur confie à la Safer le soin de vous réunir, pour que vous puissiez éclairer de votre avis les décisions d'attribution des biens.

Dans le cadre de ce Comité technique, vous vous engagez à :

- ✓ donner une information accessible et concrète sur les projets et les enjeux,
- ✓ ouvrir un réel espace d'échange et assurer l'égalité de parole,
- ✓ respecter l'équité et l'impartialité dans l'examen et le traitement de chaque projet,
- ✓ respecter la confidentialité des échanges et des informations, vous êtes tenus au secret professionnel,
- ✓ être attentif à donner des avis propres à préserver les équilibres économiques, agricoles et environnementaux de l'espace rural, la mission Safer,
- ✓ appliquer le code de conduite des Safer.



Pour plus d'informations :

- ✓ safer.fr ou les sites régionaux des Safer

Rejoignez-nous sur nos réseaux !



Conception, réalisation :

Fédération Nationale des Safer
91, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris